

**CONCOURS CHEF DE SERVICE DE POLICE
MUNICIPALE**
Catégorie B



LES CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- remplir les conditions générales de participation aux concours de la fonction publiques(cf catégorie C)
- être titulaire du Baccalauréat ou un diplôme homologué au niveau IV ou une qualification reconnue comme équivalente.

UN CONCOURS EN DEUX ÉTAPES :

Les épreuves d'admissibilité

1°) Des tests psychotechniques

2°) Rédaction d'une note de synthèse à partir des éléments d'un dossier portant sur une situation en lien avec les missions du cadre d'emplois (durée 3 heures, coefficient 3).

3°) Réponses à des questions écrites de droit public et de droit pénal (durée 3 heures, coefficient 3 pour le concours externes et coefficient 2 pour le concours internes).

Les épreuves d'admission

-Épreuves sportives(coefficient 1)

Épreuves facultatives pour le concours internes

a) Une épreuve de course à pied 100m obligatoire

b) Une autre épreuve physique choisie par le candidat au moment de son inscription au concours parmi les disciplines suivantes : saut en hauteur, saut en longueur, lancer de poids ou natation.

-Épreuve orale(coefficient 2, 20minutes)

-ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Une épreuve orale facultative de langue vivante

anglais, allemand,italien...., 10 minutes de préparation, puis entretien de 15 minutes, coefficient 1)